

# NEWS FEVRIER 2022

## SEP-CGC

CFE  
CGC  
NOUVELLE  
CALEDONIE

### Protocoles de rentrée

Cette rentrée 2022 est malheureusement encore marquée par la crise sanitaire. Les établissements ont normalement été réapprovisionnés en masques et autotests pour les enseignants et le personnel.

Le port du masque obligatoire est soumis aux recommandations de la DASS qui étudiera dans les semaines à venir la possibilité de l'enlever en fonction de l'évolution de la situation sanitaire de la NC.

Par ailleurs, les protocoles sanitaires évoluent ; les personnels positifs à la Covid pourront continuer de travailler. Les absences seront soumises à un arrêt de travail au même titre que les autres maladies ordinaires.

### Moyens supplémentaires

Nous avons interrogé le Vice-recteur pour savoir quels seraient les moyens supplémentaires alloués aux établissements pour remédier aux retards pris par les élèves suite aux différents confinements de 2021. Il nous a été répondu que les équipes pédagogiques devaient faire des évaluations diagnostiques et adapter leurs progressions sans moyens supplémentaires. M. le Vice-Recteur estime que la Nouvelle Calédonie est déjà dotée de moyens suffisants pour cette remédiation.

### DDEC

Le SEP-CGC a de nouveau dénoncé les accords d'établissement du mouvement du personnel. Cette démarche consiste à améliorer et rendre plus justes et plus transparents les décisions de la commission de l'emploi. Nous avons notamment dénoncé certains usages relatifs aux demandes de compléments horaires mais également les articles concernant les enseignants en perte d'heures ou en suppression de poste.

### ASEE

La situation financière de l'ASEE est toujours fragile. La restructuration de la direction centrale et les fermetures du Collège de Do Neva et du collège de Do Mwa ont permis quelques économies mais un plan social risque de s'avérer nécessaire pour assurer la pérennité du fonctionnement de l'ASEE. Nous restons dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur de l'ASEE.

### INFO +

### JOUR DE CARENCE

La CAFAT vous indemniserà à hauteur de 50% minimum de votre perte de salaire après un arrêt maladie. Pour en bénéficier, vous devez fournir à la division du personnel [ce.dp@ac-noumea.nc](mailto:ce.dp@ac-noumea.nc) la feuille de salaire sur laquelle figure le jour de carence et leur demander de compléter l'attestation de perte de salaire de la CAFAT (p.j.). La division du personnel enverra cette attestation à la CAFAT sur [ijsante@cafat.nc](mailto:ijsante@cafat.nc) et vous serez directement indemnisé sur votre compte.

### S.F.T.

Les demandes de Supplément Familial de Traitement doivent absolument être transmises à la division des rémunérations avant le 19 mars par voie hiérarchique (p.j.).



## « MonPortailRH »

Depuis le mois d'octobre 2020, les personnels rémunérés par le vice-rectorat ont accès au portail « MonPortailRH » pour la seule fonctionnalité bulletins de paie. Cet accès permet de télécharger sous format PDF les bulletins de salaire depuis janvier 2019. [www.monportailrh.nc](http://www.monportailrh.nc)

### Procédure :

Identifiant : prenom.nom

Le matricule tiarhé : sur 9 caractères commençant par V (figurant en bas à droite du bulletin de salaire).

## Formations Professionnelles

### Plan de Formation Académique :

Vous avez jusqu'au 11 mars pour vous inscrire aux formations du PAF via la plateforme ARENA.

### APEP :

Les formations de l'APEP seront bientôt ouvertes à l'inscription. Vous pouvez déjà consulter le plan de formation en cliquant sur ce lien <http://www.apec.nc/#formations>

## Élections professionnelles 2022

Cette année sera marquée par les élections DDEC, ASEE et FELP mais également les élections aux commissions consultatives locales et nationales (CCL)

-Les membres des Comités d'Entreprise et des délégués du personnel DDEC, ASEE et FELP seront renouvelés. Si vous souhaitez vous porter candidat à ces fonctions, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

-Les représentants aux Commissions Consultatives Locales (CCL) qui concernent les avancements individuels et les commissions disciplinaires seront renouvelés début décembre. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous porter candidat pour l'enseignement primaire ou secondaire.

## RETRAITE

Le congrès vient d'adopter la réforme des retraites. L'âge de départ à la retraite passe donc de 60 à 62 ans d'ici 2026 par tranche de 6 mois.

Si vous souhaitez partir avant à taux plein les annuités passent de 35 à 37 ans.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

## INFO +

### HEURE DE VAISSELLE

Les enseignants de Physique-Chimie et de SVT ont droit à une heure dite de "Vaisselle" par semaine si leur établissement n'a pas de laborantin.

### HEURE DE ROUTE

Si vous enseignez sur deux établissements de deux communes différentes, vous avez droit à une heure supplémentaire. Vérifiez bien que cette heure vous est attribuée.

### Complémentaires santé

Nous avons appris que la Nouvelle Calédonie n'était pas concernée par le remboursement des 15 euros forfaitaires mensuels des cotisations de protection sociale complémentaire. Toutefois, nous attendons la circulaire explicative pour une totale compréhension.

### Jordane Lefebvre

Je suis disponible par téléphone (78.78.39) ou par mail : [sepcgc@utcfecgc.nc](mailto:sepcgc@utcfecgc.nc) et sur rendez-vous au syndicat le jeudi et le vendredi.